

# COMMUNE DE VETROZ

## CADASTRE FORESTIER

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE SELON :

- LOI FEDERALE SUR LES FOREÊTS DU 04.10.91, art 10 ET 13
- ORDONNANCE CANTONALE SUR LA CONSTATATION DE LA FORÊT, art 3

### HOMOLOGATION :

#### LEGENDE :



Constatation définitive de la forêt selon art 10 de la loi fédérale sur les forêts, avec piquetage et relevé de géomètre, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats



Constatation de la forêt à titre indicatif, sans piquetage et relevé de géomètre, en dehors de la zone à bâtir

Limite de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du **-1 AVR. 2009**

Droit de sceau: Fr. **34.-**

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



FOILOS MC N° 26-27

### Plan 4

ECHELLE 1:1000

BUREAU D'INGENIEURS ET DE GEOMETRES BSS S.A.

BERTHOUSOZ - SALAMIN - SERMIER

Géomètre officiel

1964 CONTHEY

Tél. 027/346 44 24 Fax 027/346 44 69

Email: bss-geometre.ch

La Commune :



L'Ingénieur Conservation des forêts :



21.10.08

#### PUBLICATION :

Conthey, le 15 octobre 2008

